



Rapport de présentation, annexe n°1
 à consulter en annexe à l'arrêté préfectoral n°2013-2633 du 31/12/2013



LEMINISTRE DE L'ÉCARTÉRIE ET DE LA FORÊT
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PRÉFECTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

commune de Quinson
 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
 NATURELS PREVISIBLES

RISQUE D'INCENDIES DE FORÊT
 CARTE DE L'ALEA

puissance de front de feu (kW par mètre)	intensité
< 350	très faible
350 - 1 700	faible
1 700 - 3 500	moyenne
3 500 - 7 000	élevée
> 7 000	très élevée